



*Mercredi 8 novembre 2017*

## **Communiqué de presse**

### **Accord de coopération France - Suriname**

Yldiz POLLACK-BEIGHLE, Ministre des Affaires Étrangères du Suriname et Annick GIRARDIN, Ministre des outre-mer ont signé aujourd'hui, 8 novembre un accord sur la délimitation maritime depuis l'embouchure du Maroni, ainsi qu'une Déclaration qui le complète. Il s'agit pour le gouvernement français de poser avec les autorités surinamiennes les bases d'une coopération renforcée dans cet espace maritime, pour favoriser et sécuriser les échanges, et la circulation des personnes et des biens. En fixant les limites de compétence maritimes des deux États, l'accord permet de mieux garantir le respect du droit, notamment en luttant contre les trafics et contre le développement de la pêche illégale.

Cette signature, qui intervient quelques jours après la ratification par l'assemblée nationale du Suriname de l'accord de coopération policière transfrontalière qui avait été signé en 2006, donne un nouvel élan à la coopération entre les deux pays. Elle constitue une première étape dans la construction d'une relation toujours plus étroite.

La volonté exprimée du Suriname d'aller encore de l'avant dans notre coopération en matière de sécurité est accueillie par la France avec un intérêt marqué, dans un esprit de partenariat et une relation de confiance réciproque. C'est pourquoi la ministre des outre-mer a exprimé la volonté de travailler ensemble sur des dossiers concrets : un centre de coopération policière et douanière comme sur la frontière de la Guyane avec le Brésil ou encore la question du transfèrement des détenus.

Cette relance de la coopération devra également permettre la finalisation d'un accord-cadre de coopération qui institutionnaliserait la commission-mixte franco surinamienne.

C'est donc une page nouvelle qui s'ouvre dans les relations entre les deux pays au bénéfice mutuel des habitants du Suriname et de Guyane.

**Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris**

Conseiller presse et communication : Henri Soupa – 06 06 84 23 93

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises